



EXPREMES INFO n° 106

Octobre 2018

uniquement sur abonnement

**reproduction même partielle
strictement interdite**

L'abonnement est personnel.

Le fichier source est confidentiel.

**Son envoi ou son transfert à une autre adresse
mail que celle de l'abonné
est strictement interdit.**



RETRAITE

RETRAITE DES ASSURES PERCEVANT UNE PENSION D'INVALIDITE [page 04](#)

CONJOINTS COLLABORATEURS : VERS UN STATUT PAR DEFAUT ? [page 05](#)

TRIMESTRES SERVICE NATIONAL REPUTES COTISES [page 06](#)

PREVOYANCE

CONSEQUENCES DE LA FUSION ARRCO ET AGIRC SUR LES REGIMES [page 06](#)

FUSION DE L'ACS ET DE LA CMU-C [page 08](#)

EPARGNE SALARIALE

REPARTITION DE LA PARTICIPATION [page 10](#)

BENEFICIAIRES DE LA PARTICIPATION ET DE L'INTERESSEMENT [page 10](#)

REMUNERATIONS

PLAFOND DE SECURITE SOCIALE POUR 2019 [page 10](#)

COTISATION D'ASSURANCE CHOMAGE [page 10](#)

CDD D'USAGE OU SAISONNIERS [page 11](#)

HEURES SUPPLEMENTAIRES STRUCTURELLES [page 11](#)

LES ANNONCES D'EDOUARD PHILIPPE SUR LE BUDGET 2019 [page 11](#)

LES CHOSES DONT ON A ENTENDU CAUSER EN SEPTEMBRE

PRISE EN CHARGE DES ARRETS DE TRAVAIL PAR LES EMPLOYEURS [page 19](#)

DROIT DU TRAVAIL

FORFAIT ANNUEL EN JOURS ET HORAIRES DE TRAVAIL [page 21](#)

LOI POUR UN ETAT AU SERVICE D'UNE SOCIETE DE CONFIANCE [page 21](#)

LOI POUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL [page 24](#)

PREMIERS RESULTATS DES ORDONNANCES MACRON [page 31](#)

JURISPRUDENCES RECENTES [page 32](#)

- Empêcher des salariés non grévistes de travailler constitue une faute lourde.
- Dénigrement de l'employeur sur FACEBOOK
- Date d'ancienneté mentionnée sur le bulletin de paie
- Covoiturage avec un véhicule de fonction

- Utilisation à des fins privées en dehors des jours de travail d'un véhicule d'entreprise
- Prime de panier forfaitaire : salaire ou remboursement de frais ?

EXPERTS COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

FIN DU RAPPORT DE GESTION DANS LES PETITES ENTREPRISES

[page 34](#)

EXPERT COMPTABLE D'ENTREPRISE

[page 34](#)

COURTIERS , AGENTS D'ASSURANCE

HAUSSE DE LA TAXE SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE

[page 34](#)